

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

9 mars 2023

Date du
Conseil Municipal

15 MARS 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 27

Votants----- 32

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

21 MARS 2023

Publié le :

22 MARS 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT.
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur RAHER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAUCHY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ PROJET D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER – SECTEURS 2 ET 3 – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

EXPOSE :

Les Villes de La Baule et Pornichet ont engagé, en 2017, des réflexions et concertations publiques destinées à poser les bases d'une future requalification du Front de Mer de la baie qui leur est commune. Au terme de ces concertations, il en est ressorti une volonté de moderniser le boulevard de mer, notamment en développant la place dévolue aux circulations douces (vélos, piétons) et en améliorant l'attractivité de cet espace public exceptionnel.

En 2018, les Villes de La Baule et de Pornichet ont constitué un groupement de commandes pour réaliser les études préalables et définir les orientations d'aménagement du Front de Mer.

Ces démarches ont permis à la Ville de Pornichet de produire un premier scénario d'aménagement en plusieurs tranches.

Le projet aura pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Développer l'attractivité de la Ville tout en tenant compte des enjeux urbains, paysagers et environnementaux du site.
- Conforter la place dévolue aux circulations douces (piétons et vélos) en cohérence avec le projet Cœur de Ville et le plan de déplacement communal.
- Insérer des essences végétales adaptées au Front de Mer.
- Requalifier les émergences des postes de secours, de l'estacade face à l'avenue des Evens, créer des kiosques permettant de rythmer et d'animer les cheminements doux.



- Mettre en valeur l'animation et la vie locale, notamment au travers de l'aménagement de la place des Océanes à usages festif, évènementiel, commercial, et la mise en place de dispositifs de communication type panneaux d'affichage, kakémonos, etc.
- Intégrer des systèmes de gestion dynamique du stationnement.
- Exiger en termes de durabilité des matériaux soumis au climat littoral.

L'opération d'aménagement comprend trois tranches distinctes :

- La tranche 1 de l'avenue de Lyon à l'avenue Poincaré.
- La tranche 2 du rond-point de l'Europe à l'avenue des Evens.
- La tranche 3 de l'avenue des Evens à l'avenue Poincaré, incluant le secteur des Océanes et son contournement.

Le projet de requalification du Front de Mer revêt un enjeu fort en termes de concertation en ce sens qu'il correspond à un des projets majeurs de la Commune et qu'il touche au plus près des intérêts des habitants et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire. Les objectifs de la concertation, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, sont de permettre tout au long de l'élaboration du projet d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et des propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Compte tenu des concertations déjà réalisées depuis 2017 et de l'avancement des avant-projets sommaires, le Conseil Municipal, par délibération n°21.02.10 en date du 10 février 2021, a approuvé les objectifs poursuivis et a fixé le périmètre et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement du Front de Mer en distinguant deux phases. La première phase portait sur l'aménagement de la section entre l'avenue de Lyon à l'avenue Poincaré ; la seconde sur la section entre l'avenue Poincaré au rond-point de l'Europe intégrant la place des Océanes.

Par délibération n°21.09.22 en date du 22 septembre 2021, le Conseil Municipal prenait acte du bilan de la concertation menée pour la tranche 1 décomposée de façon opérationnelle en tranche 1A et 1B.

La présente délibération porte sur la concertation relative à la seconde partie de l'aménagement.

En sus d'une communication écrite et numérique, ainsi que d'une réunion publique le 8 mars 2023, la Ville a mis à disposition du public un registre numérique de concertation et organisé de nombreuses réunions de concertation avec les commerçants et acteurs économiques, co-propriétaires, force de police, force incendie et de secours.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du Front de Mer et notamment dans sa section comprise entre l'avenue Poincaré et le rond-point de l'Europe intégrant la place des Océanes.

DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-2 et suivants,
- ⇒Vu la délibération n°21.02.10 du Conseil Municipal en date du 10 février 2021 approuvant les objectifs poursuivis et fixant le périmètre et les modalités de la concertation,
- ⇒Vu la délibération n°21.09.22 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2021 prenant acte du bilan de la concertation menée pour la tranche 1,

⇒ Vu le bilan de la concertation ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission aménagement, urbanisme et cadre de vie en date du 7 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du Front de Mer et notamment dans sa section comprise entre l'avenue Poincaré et le rond-point de l'Europe intégrant la place des Océanes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Stéphane CAUCHY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du
15 MARS 2023
Le Maire
Mr Le Maire



Jean-Claude PELLETEUR

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le
Publié le **22 MARS 2023**
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



REAMENAGEMENT DU FRONT DE MER : BILAN DE LA CONCERTATION

Depuis 2017, la Municipalité a engagé une large concertation autour du « Projet de Ville », dont l'ambition est de définir avec la population le contour des projets d'aménagement structurants.

La ville de Pornichet, forte d'un littoral riche et varié, partage avec la ville de La Baule la grande plage de la baie du Pouliguen. La Plage des libraires offre un linéaire de plage et de remblais de plus de 2 kms sur les 7,5 qu'en compte la baie et constitue ainsi un des principaux facteurs d'attractivité du territoire.

Le projet de requalification du front de mer revêt un enjeu fort en termes de concertation en ce sens qu'il correspond à un des projets majeurs de la Commune et qu'il touche au plus près des intérêts des habitants et de tous les acteurs de l'aménagement du territoire. Les objectifs de la concertation, sont de permettre tout au long de l'élaboration du projet d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et des propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Dans ce contexte, un premier cycle de concertation a été mis en place pour le réaménagement du front de mer en concertation avec la ville de La Baule. Deux réunions publiques ont notamment été organisées :

- une 1^{ère} réunion publique et un questionnaire en juillet 2017.
- une 2^{nde} réunion publique en juillet 2019, avec la présentation de premières esquisses.

Ces échanges ont permis de dégager des principes d'aménagement communs et la nécessité de développer la place dévolue aux circulations douces, de végétaliser, désimperméabiliser et d'améliorer globalement l'attractivité de cet espace public.

Par délibération du 10 février 2021, le Conseil municipal a fixé le cadre de la dernière étape de la concertation relative au projet de réaménagement du front de mer, boulevard des Océanides, en distinguant deux phases :

1. l'aménagement de l'avenue de Lyon à l'avenue Poincaré, dont les travaux sont programmés de septembre 2021 à juin 2023 (avec une interruption estivale),
2. l'aménagement de l'avenue Poincaré au rond point de l'Europe, de septembre 2023 à juin 2025 (avec une interruption estivale également).

Modalités d'information et de communication vis-à-vis du public

La Ville de Pornichet a utilisé les différents moyens de communication à sa disposition pour informer le public du contenu du projet et des modalités de cette concertation.

Sur le plan de la communication écrite et numérique

- Nombre de communiqués de presse rédigés par la Ville : 3 ;
- Nombre d'articles parus dans la presse locale : 12 (Ouest France, Presse Océan, Echo de la Presqu'île, Saint-Nazaire News...);
- Magazine municipal « Vivez Pornichet » n°100 (12100 exemplaires) puis « Vivez Pornichet » n°101 (édité à 12 200 exemplaires).
- Création d'une rubrique dédiée à la concertation sur le site Internet de la Ville avec formulaire pour le recueil des observations du public ;
- Mise en ligne de 3 articles sur le site de la Ville ;
- Mise en ligne de la captation vidéo de la réunion du publique du 16 juin 2021 (1500 vues) ;
- Mise en ligne de la captation vidéo de la réunion publique du 8 mars 2023 (572 vues) ;
- Publication de 3 posts sur les réseaux sociaux Facebook et twitter ;
- Envoi de 3 Notifications via l'application « Pornichet ».

Parallèlement, une campagne a été réalisée sur le réseau d'affichage, ainsi que du micro affichage (A3) et sur les 3 panneaux vidéo de la Ville.

Atelier de concertation

En complément des réunions publiques et recueil d'idées et avis par le biais des registres, la ville, notamment dans le cadre des études de conception des tranche 2 et 3 relatives aux secteurs entre l'avenue Poincaré et le rond-point de l'Europe, a organisé plusieurs temps d'échange avec les différents acteurs économiques, copropriétaires et syndic directement concerné par le projet. On dénombre entre-autres entre septembre 2022 et Mars 2023 :

- 2 réunions collectives générales,
- 3 réunions collectives sur le thème du commerce, de la restauration et des concessions de plage,
- 2 réunions collectives sur le thème des résidences et de leur domanialité,
- 4 réunions individuelles avec certains acteurs au regard de leur spécificité en termes d'activité et/ou de projet,
- 2 réunions dédiées au thème de la sécurité et la sureté

1. Synthèse des remarques, avis et suggestions portés dans les registres

Un dossier de présentation du projet a été mis à la disposition du public sur le site Internet de la Ville et à l'accueil du Pôle Aménagement de la Ville. Le public a pu formuler des observations, soit par voie électronique, soit sur le registre papier disponible à l'accueil.

La Ville a reçu au total 91 contributions écrites, 39 sur le registre papier, 52 via le formulaire en ligne.

Les principaux points soulevés sont les suivants :

- Un consensus sur la sécurisation des cyclistes avec la solution proposée ;
- Des avis majoritairement favorables à la limitation de vitesse à 30 km/h ;
- Des avis divergents sur la végétalisation du front de mer, les riverains exprimant des inquiétudes quant à l'incidence sur leurs vues mer, tandis que d'autres contributeurs demandent des arbres à haute tige (ex. palmiers) ;
- Plusieurs demandes d'interdiction du stationnement des campings-cars ;
- Besoins exprimés de stationnement minute et places de livraisons : à proximité de certains immeubles (ex. Océanes), mais également devant les clubs de voile, clubs de plage, etc. ;
- Le manque de WC actuellement sur le front de mer ;
- Des souhaits d'installation d'équipements permettant de se changer et de sécuriser ses affaires durant la pratique du surf, voile, longe côte ;
- Des questionnements sur les nuisances sonores des voitures/motos empruntant la voie de circulation à double-sens, côté immeubles ;
- Des inquiétudes sur le risque de report de la circulation sur les voies parallèles avec un profil plus restreint. Des interrogations sur les sens de circulations....

2. Synthèse des remarques, avis et suggestions issues des réunions publiques du 16 juin 2021 et 8 mars 2023

La Ville de Pornichet a organisé deux réunions publiques les mercredi 16 juin 2021 à 18 heures et 8 mars 2023 à 19h. Au total, environ 150 personnes étaient présentes à la première réunion et 80 à la seconde. Parallèlement, les réunions étaient retransmises en direct sur le site Internet de la Ville.

Après les présentations du projet, les participants étaient invités à poser leurs questions sur papier. Ils pouvaient également faire part de leurs suggestions par écrit.

Parmi les principales observations exprimées la ville retient les éléments suivants :

- Craintes quant à la hauteur des végétaux pour préserver les vues ;
- Interrogation sur la dangerosité de la piste cyclable à double sens (par rapport à la diversité des usages et des vitesses des pratiquants) ;
- Vigilance sur le choix des revêtements pour les trottoirs (pas de pavés) ;
- Limiter l'extension des « grands » restaurants sur la plage, éviter les nuisances sonores provoquées par ces établissements ;
- Usage de la voiture toujours nécessaire pour les résidents les plus âgés ;
- Ajout de vidéosurveillance aux endroits de concentration du public (ex. parvis) ;
- Questionnement sur les mesures à prendre pour lutter contre les risques de submersion marine (ex. réhausse du mur du remblais ?) ;



- Suppression du stationnement des campings-cars ;
- Suppression des poteaux béton du parvis des Océanes ;
- Demande de fermeture ponctuelle du remblai lors d'événements et manifestations ;
- Proposition de réaliser un tronçon souterrain pour la circulation des véhicules ;
- Demande de limitation du bruit des motos et des scooters ;
- Sollicitation de cabines / vestiaires sur la plage pour que les sportifs puissent se changer ;
- Demande d'ouverture des WC à l'année.
- La demande de maintien d'une offre de stationnement voiture considérable notamment autour des Océanes
- Maintien des arrêts du Petit Train, accroissement de l'offre des navettes
- La réhabilitation des Postes de Secours
- Amélioration de la circulation piétonne avenue de La Plage
- Renforcement de la signalétique tant verticale qu'horizontale notamment en zone 20.
- Stationnement des bus à proximité de l'établissement scolaire
- Les surfaces des terrasses des restaurants secteurs Océanes à préserver voire augmenter
- Interrogation sur le devenir du Kiosque face aux Océanes
- Suppression des panneaux publicitaires
- Esthétisme disgracieux des façades des Océanes
- Aires de présentations des déchets mal maîtrisé : dimensionnement à revoir + différencier les collectes OM / Commerçants.
- Maintien des animations estivales sur le parvis des Océanes, implantation scène toujours possible ?
- Traitement des effets courants d'air dans le forum

Les participants étaient invités à exprimer leur avis sur le projet d'aménagement, dans deux colonnes : l'une « j'aime » et l'autre « j'aime moins ». Vous trouverez ci-dessous une synthèse des principaux éléments qui ressortent du dépouillement des formulaires.

Réunion du 16 juin 2021	
J'aime	J'aime moins
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apaisement de la vitesse à 30 km/h ✓ Sécurisation des vélos avec la piste cyclable ✓ Elargissement du cheminement piéton ✓ Stationnement côté immeubles ✓ Préservation / mise en valeur du patrimoine, avec les ponctuations type « jardin de Mazy », les parvis, les postes de secours... ✓ Amélioration de la végétalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conséquences du projet pour la vue des riverains (impact de la végétation pour les étages inférieurs, ombrières sur les postes de secours) ✓ Impact sonore + pollution du double sens de circulation au pied des immeubles ✓ Emprises des terrasses de restaurants ✓ Stationnement central = stationnement côté mer ✓ Perte de places de stationnement ✓ Trop de place laissée à la voiture, pas de réduction du flux de véhicules ✓ Aménagement jugé parfois trop minéral

Réunion du 8 mars 2023	
J'aime	J'aime moins
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le dynamisme de l'aménagement ✓ Exploitation du potentiel du parvis des Océanes pour donner encore plus d'attractivité ✓ La piétonisation totale du parvis possible en période estivale ✓ La végétalisation proposée ✓ Le système de gestion de l'eau ✓ Le schéma de circulation proposé et la réduction de la largeur de la chaussée favorisant le ralentissement des voitures ✓ La séparation des flux voitures / vélos 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La perte de places de stationnement sur le Bd des Océanides et voies adjacentes ✓ La répétition des nombreux plateaux pour les traversées piétonnes ✓ La fermeture du parvis des Océanes qui risque de complexifier la circulation notamment sur l'avenue de la Plage. ✓ Le manque de clarté de la priorité entre vélo / piéton ✓ Le mobilier d'arceau vélo tout métallique : risque de dégâts sur la carrosserie des vélos.

3. Réunions de Concertations avec acteurs économiques (commerçants, Restaurateurs, Concessionnaires de Plages, Thalasso, Hôtel IBIS , ...), résidents et syndics de Copropriétés

Dans le cadre des études sur les Tranches 2 et 3 plusieurs temps d'échanges avec les différents acteurs économiques et syndics de copropriétés se sont tenus. Une première réunion d'introduction de ce nouveau cycle de concertation s'est tenue le 6 septembre 2022 en salle du Conseil pour présenter les premières orientations et principes du réaménagement portant sur le secteur des Océanes. En introduction, un état d'avancement des travaux en cours sur la tranche 1A/1B a été fait ainsi qu'un rappel des orientations d'aménagement à décliner notamment :

- la volonté de favoriser les mobilités douces, tout en préservant une offre de stationnement,
- réaliser un aménagement plus vertueux en désimperméabilisant tant que possible,
- répondre aux fonctions événementielles du parvis des Océanes
- réaliser un aménagement facilitant la fermeture du parvis pour rendre cet espace totalement piéton par un possible report de la circulation vers l'avenue de la Plage.
- Intégrer la démolition des quadripoteaux

Pour conclure cette réunion, il a été convenu que de nouveaux temps d'échanges seraient programmés en fonction de l'avancement des études :

- Ateliers « co-construction » avec commerçants
- Individuel avec IBIS, VALDYS vis-à-vis de leurs projets d'implantation de terrasse/ réaménagement intérieur avec modification des accès.
- Réunion de présentation T2 et T3 et retour d'expérience sur les tranches 1A 1B avec les concessionnaires de plages

Ces réunions ont eu lieu pour la plupart sur site. Réunis par thèmes, les remarques et questionnements formulés ont été les suivants :

Démarche d'aménagement paysagé

- Souhait de supprimer les escaliers monumentaux donnant sur le front de mer
- Souhaiteraient que des solutions soient trouvées pour résoudre les problématiques de vent dans le forum.
- Intégrer dans le réaménagement le patio et passage liaisonnant le parvis au forum : actuellement traduit en espace « abandonné » : pas d'entretien, zone de stockage/réserve
- Végétaliser le parvis et le forum sans nuire à la visibilité

Fonctionnalité de l'espace public

- Une majorité préférerai que le manège, si manège, reste sur le parvis car crainte d'Echo, bruit, musique dans le forum
- Prévoir une confiserie avec le manège
- Demande d'avoir des points de raccordement sur le parvis des Océanes pour terrasses, marchés nocturnes, animations ...
- Favorables pour implantation d'une aire de jeux enfants sur le parvis des Océanes type Square Hervo/médiathèque
- Animer le forum, en faire une zone attractive : mobilier invitant à se poser, implantation d'une œuvre/ sculpture,
- Vigilance sur la cohabitation vélo/piéton. Dangerosité des traversées piétonnes sur la piste cyclable, sur le passe-pied entre zone de stationnement et piste : renforcement de la signalisation et adaptations pour faire ralentir les vélos : régler la vitesse sur la piste, mise en place d'aménagements spécifique,

Fonctionnalité des espaces commerçants

- Aménager des points de raccordements électriques extérieurs, l'abonnement et consommations restants bien évidemment à leur charge,
- Certains restaurateurs demandent à être raccordé au gaz de ville,
- L'hôtel prévoit un réaménagement de la salle du restaurant avec une volonté de maintenir une surface de terrasse donnant sur le forum,
- La Thalasso VALDYS projette de réaliser un important réaménagement intérieur :
 - déplacement des entrées principale et boutique actuellement dans le forum sur le parvis côté mer,
 - souhait de créer une espace solarium « intime » en lien direct avec le bassin côté forum,
 - réaménagement de l'ancien centre de rééducation de la CPAM en salle de sport avec un accès direct depuis avenue Poincaré permettant des horaires d'ouvertures différenciés de la thalasso.
- Actuellement les restaurateurs sur le parvis des Océanes utilisent en terrasse couverte l'espace entre le bâti et les colonnades. Ils expriment la volonté de continuer à utiliser cet espace en terrasse couverte avec des structures en dur : toiture isolée (thermique + phonique),
- Réserves sur les propositions de plantations au niveau des zones de terrasses : difficulté pour optimiser les implantations des tables/ chaises/ parasols,
- Pas de plantation d'espèces buissonnantes afin de ne pas nuire à la visibilité des terrasses depuis le front de mer,
- Une attention particulière doit être observée quant au planning et phasage de chantier afin de préserver le plus possible les saisons touristiques 2023 et 2024.

Stationnement

- Prévoir des stationnements 2 roues motorisés
- Prévoir des supports vélos en nombre
- Place de stationnement minutes + livraisons
- Concernant la tranche de travaux déjà réalisée, beaucoup de retour sur les difficultés rencontrés par les livreurs : pas / peu de places de livraisons qui ne sont pas assez larges
- Proposition de places de livraison limitées dans le temps (ex : jusqu'à 11h30),
- Intégration de stationnement pour les cars scolaires

Modalité de collecte des déchets

- Etudier la possibilité d'implanter des colonnes enterrées : collecte en bac indiquée comme problématique : espace public rempli de bac OM, point de collecte pas suffisant ... Locaux poubelles en domaine privé insuffisant.
- Difficulté rencontré par l'hôtel en ce qui concerne la gestion des déchets ; la réglementation sur le tri ayant significativement évolué, le local poubelle est sous dimensionné, le bac à verre et des bacs OM se retrouvent en permanence sur le domaine public
- Demande d'aménagements spécifiques et paysagés pour dissocier les déchets issus de l'exploitation des commerces dont la collecte est à la charge de chaque commerçants et les OM des résidents

4. Réponses apportées par la Ville

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse aux principales questions récurrentes soulevées lors de ces phases de concertation :

Thématique	Réponse		
	Type	Existant	Projet
Evolution de l'offre de stationnement	Place stationnement	558	412
	PMR	19	23
	Secteur 2 roues motorisés	15ml	26ml
	Livraison/services/ Arrêt minute	7 (non officielles)	14
	secours	3	4
	Arceaux vélos	114 soit 228 vélos	305 soit 610 vélos
Limitation du bruit des vélos et des scooters, voitures	Le passage à 30 km/h permet une réduction significative des nuisances sonores. Ainsi, réduire de 20 km/h la vitesse de circulation sur une voirie urbaine dotée d'un revêtement standard permet de baisser de l'ordre de 3 dB(A) le bruit aux abords de l'infrastructure, ce qui représente une amélioration perceptible de l'environnement sonore pour les riverains et passants. Cela représente un gain similaire à ce qui pourrait être obtenu en divisant par deux le volume de circulation. Parallèlement, la maîtrise d'œuvre étudiée actuellement les types de matériaux enrobés réduisant le bruit de roulement des véhicules.		

Emprises des terrasses des commerces	Conformément à ce qui a été annoncé en réunion publique, il n'est pas envisagé d'installation à l'année des terrasses situées sur le Boulevard des Océanides. Sur le parvis et forum des Océanes maintien des surfaces des terrasses actuelles voire augmentation.
Harmonisation avec La Baule	Les principes d'aménagement sont communs suite aux études d'avant-projet réalisées en 2019. Les Villes ont convenu de continuer à se coordonner, notamment pour les choix d'éclairage, de mobilier, postes de secours.
Impact des plantations pour la vue des riverains	Le projet préservera les cônes de vue vers la mer. Les habitations sont en recul de 20 mètres de la bande plantée : en jouant sur la mixité de hauteur des sujets, et sur leur implantation, cela ne formera pas une barrière visuelle et la vue mer sera ainsi préservée.
Sécurité et usage de la future piste cyclable	Suivant les recommandations du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme (CERTU), la largeur minimale pour une piste bidirectionnelle est de 2.5m mais en général la largeur recommandée est de 3m. Considérant la fréquentation élevée de cette piste, une largeur de 3.3m a été retenue. Appel au civisme des utilisateurs, néanmoins la Ville sera particulièrement vigilante à la réglementation des usages de cette piste.
Circulation et Sens de circulation	MAZY Plage : Erreur dans le support, cette avenue reste en sens unique comme actuellement. Réflexion en cours sur les sens de circulation des avenues situées à l'arrière du front de mer, ainsi que sur l'adaptation de leurs profils. Avenue de La plage reste à 30km/h sauf au droit des Océanes : point de rencontre de nombreux flux piéton en lien avec les commerces, la gare, établissement scolaire. Elargissement des trottoirs prévus pour sécuriser les cheminements piétons. Le bd des Océanides au droit des Océanes conserve une circulation double sens à 20km/h hors période de fermeture du parvis.

<p>Mobiliers, équipements</p>	<p>Augmentation du nombre de supports vélo : +382 places Implantation régulière des corbeilles le long du parcours Choix privilégié de sanitaires automatiques ouverts à l'année y compris au niveau des Postes de secours. Réhabilitation des Postes de Secours prévue sur automne hiver 2023-2024 avec prise en compte d'une mutualisation d'espaces dédiés stockage / vestiaires au niveau des postes de secours pour permettre aux pratiquants de longue côte, voile, surf ... de se changer</p>
<p>Implantation des concessionnaires de plage</p>	<p>Exceptionnellement, contexte de crise sanitaire oblige, les concessions de plages ont obtenu une extension de leur périmètre en 2020 et 2021 pour répondre aux protocoles sanitaires. Le respect des limites d'emprises est contrôlé chaque année pour chaque concession.</p>
<p>Mobilité / transport en commun</p>	<p>Maintien et clarification des places de stationnements Bus à proximité de l'établissement scolaire intégrés. Le Petit Train et ses arrêts sont maintenus avec à l'étude une réflexion sur l'augmentation de son parcours pour desservir le port et le parking du 8 mai</p>
<p>Bâti des Océanes : architecture</p>	<p>Relève du Domaine privé, la ville ne peut entreprendre des travaux visant à améliorer l'esthétisme des façades. Néanmoins, des travaux vont être entrepris par la thalasso Valdys en coordination avec les travaux menés par la ville et permettrons d'améliorer le visuel. Courant d'air dans le forum, l'architecture du site et son orientation contribue à ce phénomène. Des réflexions sur le traitement de cette problématique sont en cours. Accès secours : Maintien des voies pompiers tel qu'existant avec une entrée et une sortie : en accord avec SDIS.</p>

Des réponses individuelles ont été apportées aux contributeurs qui ont exprimé des doléances ou des interrogations précises.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_03_11**
Objet : **11. Proj et d'aménagement du Front de Mer – Secteurs 2 et 3 – Bilan de la concertation préalable**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-15 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 3.5.10 - autres
Identifiant unique : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_11-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 11_Front de mer_bilan concertation secteurs 2 et 3.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 11. Annexe DCM 11.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_11-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	582.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 16h40min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 16h41min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 16h41min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2023 à 16h41min23s	Reçu par le MI le 2023-03-21